

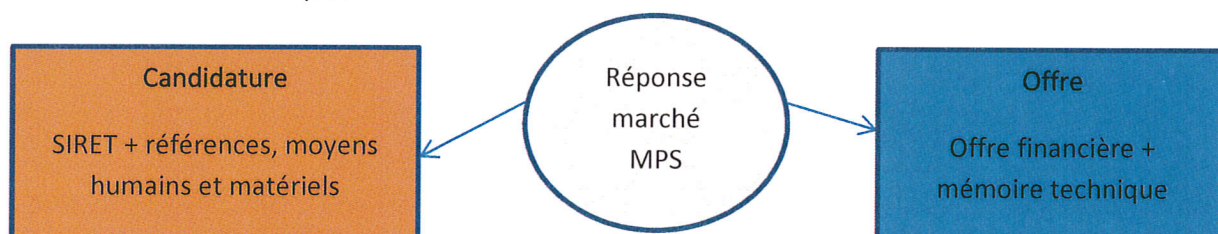
## Le MPS arrive à Caen la mer, à la ville de Caen et au CCAS!

Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique, c'est désormais possible grâce au Marché Public Simplifié (MPS). Ce service développé par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) permet de candidater aux marchés **grâce à son seul n° de SIRET**.

### ***L'avantage?***

Un gain de temps considérable pour la formulation de la réponse au niveau de la candidature. Finis les DC1, DC2, pouvoirs, habilitations, attestations fiscale et sociales. Le formulaire MPS pré rempli reprend l'essentiel des données de l'entreprise et l'acheteur public se charge de récupérer directement les attestations, via la plate-forme, auprès des administrations concernées.

Au niveau de l'offre, rien ne change. L'entreprise envoie son offre technique et financière, comme dans les marchés classiques.



### ***Qui est concerné?***

Toutes les entreprises qui possèdent un SIRET, qu'elles répondent seules, en cotraitance ou avec des sous-traitants

### ***Pour quels marchés?***

Tous les marchés, fournitures, services ou travaux sont concernés, quels que soient leurs montants

### ***Quid de la signature électronique?***

Aucune signature n'est exigée lors du dépôt des offres, quel que soit le montant. Si le candidat est retenu, il devra signer son offre de façon manuscrite.

### ***Attention!***

La réponse aux MPS implique une réponse électronique. Tous les documents devront être envoyés en dématérialisé via la plate-forme [achatpublic.com](http://achatpublic.com)